

4 février 2021

La dynamique du plan de relance se poursuit dans le département : l'effort pour la culture s'est traduit au mois de janvier par une aide de 2,330 M€, au titre de la rénovation des bâtiments patrimoniaux, dont 2,160 M€ d'aides pour la restauration des terrasses du Château d'Amboise et 170 000€ pour la rénovation de deux lieux de spectacles « La charpente théâtre » à Amboise et Ohé du bateau à Tours.

Tous secteurs confondus, ce sont à ce jour 246 M€ qui ont été apportés par le plan de relance sur les territoires en Région Centre Val de Loire, dont un peu plus de 46 M€ pour l'Indre et Loire (30,3 M€ sur le volet Écologie, 3,1 M€ sur la Compétitivité et 12,6 M€ sur le volet Cohésion).

Les appels à projets en cours

- ➔ La liste des appels à projets en cours est consultable à partir de la lettre d'information régionale France Relance : [Cliquez ici](#)

De multiples financements ouverts sur le volet agricole

Le volet « transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance mobilise 1,2 Md€. Spécifiquement dédiés aux agricultures, aux agriculteurs et aux consommateurs, il comporte 22 mesures en cours où à venir avec trois priorités :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique

Programme « Plantons des haies ! » - Mesures 5

Objectif : La mesure consiste à mettre en place un dispositif de prise en charge quasi-totale du coût, des travaux d'ingénierie et des démarches administratives liés à la reconstitution des haies ou à l'alignement d'arbres intra-parcellaire. Pour ce faire, elle combine dans notre région deux dispositifs activés en parallèle :

- Aide à l'investissement à destination des agriculteurs pour la plantation des haies et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire ;
- Financement des actions d'animation (par ex. le montage des dossiers, l'ingénierie des projets, le démarchage des entrepreneurs) réalisées par les collectivités ou les partenaires locaux (par ex. la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau).

Montant : Taux d'aide de 80 à 100 %.

Calendrier : Appel à projet DRAAF à venir
Pour tout renseignement ddt-sa-reliance@indre-et-loire.gouv.fr

Des mesures qui concernent également les collectivités et les associations

Jardins partagés et collectifs - Mesure 11

Objectif : Il s'agit de soutenir les projets d'agriculture urbaine des associations, collectivités et bailleurs sociaux publics et privés dans les quartiers en renouvellement urbain, et les projets qui permettront de donner accès à un plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif dans les zones urbaines et péri-urbaines à partir de deux fonds :

- 13M€ affectés à l'appel à projets national « les quartiers fertiles » portant sur l'agriculture urbaine dans les zones de rénovation urbaine.
- 17M€ au niveau national pour développer les jardins partagés ou collectifs déjà existants ou à créer.

Une enveloppe départementale de 160 000 € est allouée à ce jour au département d'Indre-et-Loire.

Montant : 50 % à 80 % de subvention pour des investissements matériels (outillage, équipements ou aménagements), ou des prestations annexes au projet (ingénierie, études de sol, formation des usagers).

Calendrier : Dates limites de dépôts pour les 3 vagues de sélection : 15 mars 2021 / 15 mai 2021 et 15 septembre 2021.

Candidature par courrier électronique à l'adresse ddt-sa-reliance@indre-et-loire.gouv.fr

[Dossier accessible ici](#)

Alimentation locale et solidaire - Mesure 12

Objectif : Il s'agit de soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux.

La mesure est déclinée en 2 fonds :

- 6 M€ de soutien aux projets nationaux des têtes de réseaux
- 24 M€ dédiés aux initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés : isolés ou précaires

Montant : Une enveloppe départementale de 230 000 € est allouée à ce jour au département d'Indre-et-Loire.

- soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport),

- soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison),

- soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Montant : 40 % à 80 % de subvention pour les investissements matériels (notamment matériel roulant / équipements de stockage) et immatériels (dépenses de formations / prestations de conseil par exemple).

Calendrier : Plusieurs comités sélectionneront les projets. Premier appel ouvert depuis le 1^{er} février, dépôt des dossiers complets jusqu'au 30 avril 2021. Les dates suivantes sont le 30 juin 2021 et le 31 août 2021.

Candidature par courrier électronique à l'adresse ddt-sa-relance@indre-et-loire.gouv.fr

[Dossier accessible ici](#)

Accès aux aliments frais et locaux : programmes alimentaires territoriaux (PAT) – Mesure 13

Objectif : L'initiative PAT est amplifiée à travers deux volets :

- Volet A : 3 M€ supplémentaires sur l'AAP national pour financer l'élaboration de nouveaux PAT
- Volet B : 77 M€ dans les régions, dont 4,25 M€ en Centre Val-de-Loire. Cette enveloppe, complétée à même hauteur par le Conseil Régional, finance les investissements matériels ou immatériels constitutifs d'un PAT, en émergence ou labellisé.

Montant : Lié au porteur de projet et à la nature de la dépense.

Calendrier : Volets A les candidatures sont ouvertes du 1er mars au 15 avril 2021.

Volet B : appel à projet régional à venir. Ouverture en continue sur 2021.

Pour le volet A, le dépôt des dossiers se fait par téléprocédure : [Consulter le cahier des charges de l'appel à projets](#) et faites [ici](#) votre démarche.

Pour le volet B, le dépôt se fera à l'adresse : relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Pour toute autre question : relance.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr, ou Aurélie THOMAS, chargée de mission PNA au 02.38.77.41.18

Cantines scolaires des petites communes – Mesure 14

Objectifs : Ouverte aux communes éligibles à la fraction cible de la DSR, cette mesure est dotée de 50 M€ à l'échelle nationale afin de soutenir les investissements nécessaires à l'application de la loi EGAlim à travers des investissements matériels (pour stocker et cuisiner des produits frais), immatériels (logiciels, formation du personnel) et des prestations intellectuelles.

Montant : Jusqu'à 100 % selon les dépenses. Plafonds appliqués selon le nombre de repas/ jour servis.

Calendrier : Ouverture de l'AAP national prévue mi-février

Candidature par dossier à déposer à la préfecture d'Indre-et-Loire.

Pour aller plus loin sur le volet agricole France Relance

[Volet "Transition agricole, alimentation et forêt" du plan de relance](#)

[Le détail des 22 mesures agricoles](#)

[Les appels à projets gérés par l'échelon régional](#)

En pratique

Retrouvez [ici](#) les dispositifs ouverts aux collectivités locales.

Visualisez [ici](#) les projets soutenus en Indre-et-Loire par France Relance.

Le rétroplanning des appels à projets est [ici](#)

[Fiches de présentation des mesures du plan de relance](#)

Site France Relance <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



Le nombre de dispositifs du plan de relance peut rendre son appropriation complexe. C'est pourquoi **un guichet unique formalisé par un formulaire simple** et rapide à remplir (3 à 4 mn) est ouvert et accessible [ici](#).